

PAR COURRIEL
POUR AFFICHAGE

AVIS PUBLIC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL**

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal tiendra une séance ordinaire le **mercredi 27 mars 2024** à 19 h à la salle Laure-Gaudreault du Centre administratif, sis au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180, Montréal, Québec, H1V 3R9.

Tel que mentionné dans l'avis public du 18 janvier 2024, il est prévu d'adopter le règlement suivant lors de ladite séance:

Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du CSSDM, lequel vise à édicter une procédure d'examen des plaintes pouvant provenir d'un élève, son parent ou un tiers eu égard aux fonctions du CSSDM, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*.

L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue pour le 29 mars 2024. Vous pouvez consulter le projet de ce règlement sur le site Internet du CSSDM à l'adresse suivante: <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/a-propos/lois-reglements-politiques/> de même qu'au siège social du CSSDM, situé au 5100, rue Sherbrooke E, local 180, Montréal, QC H1V 3R9, lors des heures d'ouverture.

Pour participer à la séance, vous devez obligatoirement vous inscrire à même le formulaire suivant :

<https://forms.office.com/r/C8j0QjxrDk>

aussi disponible au <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/>



L'ordre du jour de la séance sera disponible sous peu à cette adresse :

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/ordres-du-jour-proces-verbaux/>

Cet avis est fait conformément aux articles 392, 397 et 398 de la *Loi sur l'instruction publique*.

NOTE IMPORTANTE

À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

*S.V.P., remettre une copie de cet avis à votre conseil d'établissement
et en afficher une copie dans votre établissement.*